



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2024-133

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /**

R32-2024-02-08-00010 - Subdélégation administration générale DREAL (4 pages)	Page 3
R32-2024-02-08-00011 - Subdélégation ordonnancement secondaire DREAL (12 pages)	Page 8

## **Rectorat d'Amiens /**

R32-2024-02-06-00019 - délégation DRAJES (2 pages)	Page 21
R32-2024-02-06-00012 - Délégation générale IA 02 (3 pages)	Page 24
R32-2024-02-06-00014 - délégation générale IA 60 par intérim (3 pages)	Page 28
R32-2024-02-06-00013 - Délégation générale IA 80 (3 pages)	Page 32
R32-2024-02-06-00011 - délégation générale SGA (1 page)	Page 36
R32-2024-02-06-00015 - Délégation IA 60 par intérim gestion 1er degré public (2 pages)	Page 38
R32-2024-02-06-00016 - délégation services gestion non financière (3 pages)	Page 41
R32-2024-02-06-00018 - délégation SNU (1 page)	Page 45
R32-2024-02-06-00020 - Subdélégation enseignement supérieur (2 pages)	Page 47
R32-2024-02-06-00017 - subdélégation financière services (2 pages)	Page 50

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement -  
Hauts-de-France

R32-2024-02-08-00010

Subdélégation administration générale DREAL



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement**

**DÉCISION  
portant délégation de signature  
DREAL Hauts-de-France  
Administration générale**

---

**Abroge et remplace la décision du 22 janvier 2024**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date 5 février 2024 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional, les décisions définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Madame Florence CLERMONT-BROUILLET**, directrice adjointe
- **Monsieur Matthieu DEWAS**, directeur adjoint
- **Monsieur Nicolas MORBÉ**, directeur adjoint

**Article 2**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Madame Christelle FOSSIER**, Secrétaire Générale
- **Madame Anne LANGUE**, Secrétaire Générale adjointe

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Christelle FOSSIER et Anne LANGUE, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- **Madame Sabine LARDILLIER**, cheffe du pôle ressources humaines
- **Monsieur Christophe DIRUIT**, chef du pôle financier, immobilier, moyens généraux
- **Monsieur Rémi HELINCKX**, chef du pôle informatique

### Article 3

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur Lionel MIS**, chef du service sécurité des transports et des véhicules
- **Monsieur Nicolas BOVE**, adjoint au chef du service sécurité des transports et des véhicules
- **Monsieur Pascal DE SAINT VAAST**, chef du pôle régulation et contrôle des transports
- **Madame Elvire CANLERS**, adjointe au chef du pôle régulation et contrôle des transports

### Article 4

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Madame Séverine FEBVRE**, cheffe du service mobilité et infrastructures
- **Monsieur Nicolas LENOIR**, adjoint à la cheffe du service mobilité et infrastructures
- **Madame Suzanne ROBACZYNSKI**, cheffe du pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- **Madame Claire CAFFIN**, adjointe à la cheffe du Pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- **Monsieur François SANDT**, responsable de la cellule procédures administratives et foncières

### Article 5

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe IV de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur Marc MANCINI**, chef du service risques
- **Monsieur John BRUNEVAl**, chef du service énergie, climat, logement, aménagement du territoire
- **Madame Chantal ADJRIOU**, cheffe du service Information développement durable et évaluation environnementale
- **Madame Caroline DUMINY**, cheffe de l'unité départementale de l'Aisne
- **Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI**, chef de l'unité départementale de l'Artois
- **Monsieur Christophe EMIEL**, chef de l'unité départementale du Hainaut,
- **Monsieur Sébastien CARRÉ**, chef de l'unité départementale de Lille
- **Monsieur Arnaud DEPUYDT**, chef de l'unité départementale du Littoral
- **Monsieur Stéphane CHOQUET**, chef de l'unité départementale de l'Oise
- **Monsieur Bastien VANMACKELBERG**, chef de l'unité départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Marc MANCINI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Xavier STREBELLE**, adjoint du chef du service risques

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur John BRUNEVAl, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Lionel HERMANGE**, chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Maggy DECLEIR**, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Virginie BERQUET**, cheffe du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Pascal FASQUEL**, adjoint au chef du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Grégory LAURENT**, cheffe du pôle habitat et construction
- **Madame Lucie LAVOGIEZ**, adjointe au chef du pôle habitat et construction
- **Monsieur Jean-Christophe HOLDERIC**, chef de la mission expertise et capitalisation

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Chantal ADJRIOU, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Frédéric CARLIER**, chef du pôle promotion de la transition
- **Madame Cécile RANDRIA**, cheffe du pôle promotion de la connaissance
- **Mme Caroline CALVEZ-MAES**, cheffe du pôle autorité environnementale

- **Mme Yvette BUCSI**, adjointe à la cheffe du pôle autorité environnementale

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Claire FREY**, adjointe risques technologiques au chef de l'unité départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christophe EMIEL, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Medhy MELIN**, adjoint risques technologiques au chef de l'unité départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien CARRÉ, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Hakim CHERIGUI**, adjoint au chef de l'unité départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Arnaud DEPUYDT, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Grégory LEFRANCOIS**, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral
- **Monsieur Nicolas PACAULT**, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral
- **Madame Caroline TAIN**, adjointe au chef de l'unité départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Caroline DUMINY, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Benoît SCHIPMAN**, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'Aisne
- **Monsieur Hervé VASSEUR**, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bastien VANMACKELBERG, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Cécile SCHMIDT**, adjointe au chef de l'unité départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane CHOQUET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Mickaël BELIART**, adjoint au chef de l'unité départementale de l'Oise

## Article 6

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies aux paragraphes V et VI de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur John BRUNEVAL**, chef du service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur John BRUNEVAL, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Lionel HERMANGE**, chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Maggy DECLEIR**, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Virginie BERQUET**, cheffe du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Pascal FASQUEL**, adjoint au chef du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Grégory LAURENT**, cheffe du pôle habitat et construction
- **Madame Lucie LAVOGIEZ**, adjointe au chef du pôle habitat et construction
- **Monsieur Jean-Christophe HOLDERIC**, chef de la mission expertise et capitalisation

### Article 7

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe VII de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur Marc GREVET**, chef du service Eau et Nature

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Marc GREVET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Didier LHOMME**, adjoint au chef de service
- **Monsieur Frédéric BINCE**, chef du pôle Nature et Biodiversité

### Article 8

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, est chargé, au nom du préfet de région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 8 février 2024

Le directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Julien LABIT

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement -  
Hauts-de-France

R32-2024-02-08-00011

Subdélégation ordonnancement secondaire  
DREAL





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement**

## **DÉCISION**

### **Ordonnancement secondaire**

#### **Abroge et remplace la décision du 22 janvier 2024**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2023 nommant monsieur Julien LABIT ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu la convention du 20 septembre 2021 entre la DREAL Hauts-de-France et de l'ASN relative au BOP 181, action 9 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

#### Article 1

Subdélégation de signature est donnée à la directrice adjointe et aux directeurs adjoints :

- Madame Florence CLERMONT-BROUILLET
- Monsieur Matthieu DEWAS
- Monsieur Nicolas MORBE

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués à ses articles 1, 2, et 3 pour les commandes d'achats, les marchés de travaux, fournitures et services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

## Article 2

Subdélégation de signature est donnée à madame Élodie PATTE-GONDRAN, responsable de la mission stratégie et pilotage régional (M.S.P.R.), madame Laurence VANACKER, adjointe de la responsable M.S.P.R., madame Véronique ZIEMBA, chargée de mission référente comptable et monsieur Christophe ISORÉ, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du préfet.

## Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après :

à l'effet de recevoir les crédits, et de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les demandes et actes d'engagement juridique, l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés, les décomptes généraux et définitifs, dans la limite des périmètres, des seuils indiqués.

à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués,

les certificats administratifs (sans seuil),

les constatations de service fait (sans seuil), les états d'acompte (sans seuil).

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire toutes demandes en lien avec l'engagement juridique, la constatation de service fait, le paiement ainsi que la transmission des ordres de payer flux 3 et 4.

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT :

- le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » ,

- l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « Service Gestionnaire » ,

- la « facturation centralisée » ,

dans la limite des périmètres et dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après.

<b>BOP</b>	<b>Titres</b>
113 « Paysage, eau, diversité » (PEB)	3, 5 et 6
135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » -UTAH)	3, 5 et 6
159 « Expertise, information géographique et météorologique » (EIGM)	3, 6 et 7
174 « Énergie, climat et après-mines » (EAM)	3, 5 et 6
181 « Prévention des risques » (PR)	3, 5 et 6
203 « Infrastructures et services de transport » (IST)	3, 5 et 6
207 « Sécurité et circulation routières » (SCR)	3, 5 et 6
216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »	3 et 4
217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEEDMD)	2, 3, 5 et 6

348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État »	3 et 5
349 « Fond pour la transformation de l'action publique »	
354 « Administration territoriale de l'État »	3, 5 et 6
362 « Écologie »	
363 « Compétitivité »	
364 « Cohésion »	
380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) »	
723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »	3 et 5

Nom	Prénom	Fonction	Référent BOP	Service	Carte Achats (seuil en euros TTC)	Engagement juridique (Seuil en euros HT)	BOP	Constatation de service fait	Certificat administratif	État d'acompte	DGD selon seuil	Ordre de payer	Chorus Pro espace Travaux	BOP Chorus Formulaires	Chorus-DT
ADJRIOU	Chantal	Cheffe de service	159	SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x				Service gestionnaire
AJARRAY-ALIOUCHE	Louiza	Cheffe d'unité supports des contrôles		SSTV	10 000,00 € BOP 203	10 000,00 €	203	x	x	x	x				
AMELINE	Sylvie	Assistante		UD Oise											Service gestionnaire
ANTOINE	Océane	Adjointe à la Cheffe d'unité prévision des crues		SR		10 000,00 €	181	x	x	x	x				
AUFFRET	Régis	Adjoint au chef de pôle stratégie / Mobilité Déplacement / transport Unité territoriale nord ouest AML et littoral		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
AZZAOUI	Fatiha	Assistante		SIDDEE			159	x	x						Service gestionnaire
BELKEBICHE	Zohra	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
BELIART	Mickaël	Adjoint au chef de l'UD		UD Oise			181	x	x						
BELISON	Laure	Gestionnaire de formation		SG			354	x	x						
BERQUET	Virginie	Cheffe du pôle air-climat-énergie		SECLAT		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
BERTON	Solène	Hydrobiologiste		SEN			113	x	x						
BEVE	Nathalie	Adjointe du responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
BIADALA	Christophe	Chef du pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x				
BINCE	Frédéric	Chef du pôle nature biodiversité		SEN		40 000,00 €	113-362-380	x	x	x	x				
BLANGER	Catherine	Assistante		SEN											Service gestionnaire
BOETE	Thierry	RDO unité Nord		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
BONNAMY	Micheline	Chargée de formation		SG			354	x	x						
BOREY	Camille	Référente aménagement transport		SMI		10 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x					
BOSCART	Martine	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
BOUDEVILLE	Nathalie	Assistante		SIDDEE			159 363 217 uniquement 217-07-06	x	x						Service gestionnaire
BOUSSARD	David	Coordinateur véhicules		UD Artois			174	x	x	x					
BOVE	Nicolas	Adjoint au chef de service		SSTV		40 000,00 €	174-203-207	x	x	x	x				
BRAHIMI	Fatma	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
BRUNEL	Christine	Cheffe du pôle risques naturels		SEN		40 000,00 €	113-181 362	x x	x x	x x	x x				
BRUNET	Didier	Responsable du pôle véhicules		SSTV		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
BRUNEVAL	John	Chef de service	135-174	SECLAT		40 000,00 €	135-174-362-380	x	x	x	x				

CAFFIN	Claire	Adjoint au responsable du pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x					
CAFFIN	Cyrille	Responsable de la sécurité des ouvrages hydrauliques		SR			135	x	x							
CALVEZ-MAES	Caroline	Cheffe du pôle autorité environnementale		SIDDEE			159	x	x	x	x				Service gestionnaire	
CANLERS	Elvire	Adjointe au chef du Pôle Régulation et Contrôle des Transports		SSTV		40 000,00 €	203	x	x	x	x					
CAPPON	Guillaume	Chargé de mission		SG											Tout BOP	
CARLIER	Frédéric	Chef du pôle promotion de la transition		SIDDEE		40 000,00 €	159-363 217 uniquement 217-07-06	x	x	x	x					Service gestionnaire
CARLIER	Laurent	Adjoint au responsable du pôle véhicules		SSTV		40 000,00 €	174	x	x	x	x					
CARON	Didier	Assistant activité véhicules		SG			Tous	x	x							
CARRÉ	Sébastien	Chef de l'UD de Lille		UD Lille			174	x	x	x						
							181	x	x							
CARTIGNIES	Laëtitia	Assistante de prévention		SG			354 EPI et équipements collectifs de sécurité	x	x							
CASTELAIN	Bruno	Chef de l'unité de contrôle de l'Aisne et Chef de l'unité de contrôle de l'Oise par intérim		SSTV			203	x	x	x						
CHAUVEL	Laurent	Chef du pôle risques accidentels		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x					
CHERIGUI	Hakim	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Lille			181	x	x							
CHOQUET	Stéphane	Chef de l'UD de l'Oise		UD Oise	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x					
							181	x	x							
CLERC	François	Chef du pôle prévision des crues et hydrométrie		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x					
COURAPIED	Laurent	Chef du pôle risques sanitaires et pilotage de l'IIC		SR		40 000,00 €	181	x	x	x	x					
CROCHU	Gauthier	Chargé d'études déplacement transports		SMI			203	x	x	x						
CROUTELLE	Catherine	Assistante		SJM											Service gestionnaire	
CRUSSON	Laure	Chef du pôle atelier des données		SIDDEE			159	x	x	x	x				Service gestionnaire	
DAHMANI	Adda	Assistante		SECLAT											Service gestionnaire	
D'HALLUIN	Marie-Dominique	Gestionnaire de stocks		SG			Tous	x	x						Facturation centralisée	
DE SAINT VAAST	Pascal	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres		SSTV		40 000,00 €	203	x	x	x	x					
DEBLOCK	Barbara	Infirmière		MSPR			217-354 FIPHFP	x	x							
DEBRAS	Audrey	RDO unité sud		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x					
DECLAIR	Maggy	Adjointe au chef de pôle aménagement du territoire		SECLAT		40 000,00 €	135-362-380	x	x	x	x					
DECQ	Corinne	Assistante		SMI											Service gestionnaire	
DEFAUX	Nadège	Assistante		MSPR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire	

DEHART	Stéphane	RDO unité sud		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
DEKEYSER	Anne-Charlotte	Assistante		SR			181	x	x						
DELARIBERETTE	Anna	Assistante		UD Aisne											Service gestionnaire
DELATOUR	Maryline	Assistante		SG											Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée
DELATTRE-DUTERTE	Nathalie	Assistante		SIDDEE											Service gestionnaire
DELAYEN	Nathalie	Présidente du CLAS		SG			217 CLAS	x	x						
DELCOUR	Pierre	Chef de l'unité hydrométrie		SR	10 000,00 € BOP 181	10 000,00 €	181	x	x	x	x				
DELPIERRE	Sylvie	Chargée de mission sécurité routière		SSTV			207	x	x						
DEPUYDT	Arnaud	Chef de l'UD du Littoral		UD Littoral	12 000,00 € BOP 354		181	x	x						
DEROSIÈRE	Émilie	Cheffe du pôle PFCP		SMI		Abondement d'EJ déjà créé	203	x	x	x			IM BOP 203	x	203
DESRUMAUX	Julie	Gestionnaire des systèmes d'information		SG			181-203-354 Téléphonie	x	x						
DI NATALE	Laura	Ingénieure risques miniers		SR			135-181	x	x						
DIRUIT	Christophe	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
DOUAY	Marie-Christine	Assistante de prévention		SG			354 EPI et équipements collectifs de sécurité	x	x						
DOURLEN	Thomas	Chef de l'unité déchets, carrières, éolien		SR			380	x	x	x					
DUBRULLE	Grégory	Responsable de l'équipe véhicules		UD Somme			174	x	x	x					
DU COUEDIC	Sylvie	Chargée de mission appui au pilotage		SECLAT			135	x	x	x					
DUFRIER	Stéphane	Adjoint au responsable de l'unité achats-Immobilier		SG		Abondement d'EJ déjà créé sur les BOP 216-217-354-723	Tous	x	x				x		
DUMINY	Caroline	Cheffe de l'UD de l'Aisne		UD Aisne	12 000,00 € BOP 354		181	x	x						
DUHAUT	Reynald	Assistant		SR			181	x	x						
EL MOUDEN	Hicham	Directeur de cabinet		DIR			354	x	x						
EMIEL	Christophe	Chef de l'UD du Hainaut		UD Hainaut	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x				
							181	x	x						
ERRARD	Christophe	Adjoint du responsable du pôle informatique		SG		40 000,00 €	Tous	x	x						
FASQUEL	Pascal	Adjoint à la cheffe du pôle air-climat-énergie		SECLAT		40 000,00 €	174	x	x	x	x				
FEBVRE	Séverine	Cheffe de service	203	SMI		180 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 40 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
FELICES	Claire	Assistante		UD Littoral											Service gestionnaire
FLANDRE	Sandrine	Assistante		UD Oise			181	x	x						Service gestionnaire
FOLEY	Céline	Assistante		UD Littoral											Service gestionnaire
FOSSIER	Christelle	Secrétaire générale	217	SG		40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			
FOURCROY	Matthieu	Chef de l'unité de contrôle de Calais		SSTV			203	x	x	x					

FREMEAU	Christelle	Assistante au chef de service		SJM			135-181-354	x	x						Service gestionnaire
FRERE	Patrice	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP	
FURON	Anne	Responsable de la mission communication		MC			354	x	x						
GABILLARD	François	Référent ERC et mesures compensatoires environnementales		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
GAFFET	Nathalie	Cheffe d'unité prévisions des crues		SR		10 000,00 €	181	x	x	x	x				
GAUDRE	François	Assistant RDO Unité Sud		SMI			203	x	x	x					
GERME	Kathy	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x					
GIL	David	RDO unité Nord		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
GOBLET	Laurent	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
GREVET	Marc	Chef de service	113	SEN	15 000,00 € BOP 113	40 000,00 €	113-181-362-380	x	x	x	x				
GRIGNON	Patricia	Assistante		UD Oise											Service gestionnaire
GROSCOLAS	Michael	Adjoint au chef de pôle stratégie / Mobilité Déplacement / transport Unité territoriale nord ouest AML et littoral		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des bons de commande par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
GUENTAS	Gallia	Chargé de mission		SIDDEE			159	x	x						
GUIL-BIRBA	Christelle	Gestionnaire de formation		SG			354	x	x						
GUIMARD	Marie-Christine	Assistante		UD Artois			181	x	x						Service gestionnaire
HELINCKX	Rémi	Responsable du pôle informatique		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x						
HERMANGE	Lionel	Chef du pôle aménagement du territoire		SECLAT		40 000,00 €	135-362-380	x	x	x	x				
HOLDERIC	Jean-Christophe	Responsable de la mission expertise et capitalisation		SECLAT		40 000,00 €	135	x	x	x	x				
HOSS	Denise	Assistante		DIR			354	x	x						Service gestionnaire
HURTEKANT	Christèle	Assistante		UD Somme			181	x	x						Service gestionnaire
JEANNOT	Hélène	Assistante		UD Somme											Service gestionnaire
JOSSÉLIN	Isabelle	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
JOUSSERAND	Maxime	Référent projets multimodaux voyageurs		SMI			203	x	x	x					
KALEBA	Vincent	Chargé de mission archivage physique, numérique et dématérialisation		SG			354 Archivage	x	x						
LACQUEMANT	Jean-Michel	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
LAGASSE	Émilie	Responsable écoresponsabilité et qualité de service		MQE											Service gestionnaire
LAMAND	Stéphanie	Cheffe de l'équipe véhicules		UD Hainaut			174	x	x	x					
LAMBERT	Roselyne	Assistante		UD Aisne											Service gestionnaire
LAMIDEL	Benjamin	Chargé de mission actions partenariales		SEN			113 380	x	x	x					
LAMY	Laurence	Chef de l'unité de contrôle de la Somme		SSTV			203	x	x	x					
LANGUE	Anne	Secrétaire générale adjointe		SG	15 000,00 € BOP 354	40 000,00 €	Tous	x	x	x	x	x			

LARDILLIER	Sabine	Cheffe du pôle ressources humaines		SG		40 000,00 €	217 titre 2	x	x							
LAURENT	Grégory	Chef du pôle habitat construction		SECLAT		40 000,00 €	135-362	x	x	x	x					
LAVOGIEZ	Lucie	Adjointe au chef du pôle habitat construction		SECLAT		40 000,00 €	135-362	x	x	x	x					
LE GARZIC	Serge	Référent projets multimodaux fret		SMI			203	x	x	x						
LEBLOND	Pascale	Géomaticienne		SIDDEE												Service gestionnaire
LECLERC	Serge	Responsable de l'unité achats-immobilier		SG	15 000,00 € BOP 354	Abondement d'EJ déjà créé sur les BOP 216-217-354-723	Tous	x	x				x			
LECLERCQ	Florence	Assistante		SIDDEE			159 363 217 uniquement 217-07-06	x	x							Service gestionnaire
LECLUSE	Jean-Marie	Responsable S3PI et adjoint au chef de l'UD		UD Artois			181	x	x							
LEEUWERCK	Évelyne	Assistante		MSPR			217-354 FIPHFP	x	x							Service gestionnaire
LEFEBVRE	Laurent	RDO Unité sud		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x					
LEFRANCOIS	Grégory	Responsable S3PI et adjoint au chef de l'UD		UD Littoral			181	x	x							
LELIÈVRE	Géry	Chargé d'études transports déplacements		SMI			203	x	x	x						
LEMETTRE	Jean-Louis	Adjoint au responsable de l'unité achats-Immobilier		SG			Tous	x	x							
LENFANT	Sylvie	Assistante		DIR			354	x	x							Service gestionnaire
LENGLART	Michelle	Assistante		UD Artois			181	x	x							Service gestionnaire
LENOIR	Nicolas	Adjoint à la cheffe de service		SMI		180 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 40 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x					
LETURQUE	Élisabeth	Assistante		ASN												Service gestionnaire et facturation centralisée
LEROY	Isabelle	Assistante		SMI												Service gestionnaire
LEROY	Nathalie	Assistante		ASN												Service gestionnaire et facturation centralisée
LESAGE	Sandrine	Assistante		UD Oise												Service gestionnaire
LESPINE	Alain	Référent projets multimodaux		SMI			203	x	x	x						
LHOMME	Didier	Adjoint au chef de service		SEN		40 000,00 €	113-362-380	x	x	x	x					
LOISELEUX	Christine	Assistante		SSTV												Service gestionnaire
LOMBARDO	Magaly	Gestionnaire de crédits		SG											Tout BOP	
LOUAGE	Colette	Assistante		UD Littoral												Service gestionnaire
MABUT	Harry	Responsable de l'équipe Véhicules		UD Oise			174	x	x	x						
MAILLET	Guillaume	Assistant RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x						



MAMERI	Fatiha	Assistante		UD Littoral		181	x	x						Service gestionnaire
MANCINI	Marc	Chef de service	181	SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x			
MANDEL	Michèle	Assistante		SEN										Service gestionnaire
MARAIS	Audrey	Assistante RDO Unité Nord		SMI			203	x	x	x				
MARX	Florine	Chef d'équipe véhicules		UD Lille			174	x	x	x				
MAUROUX	Sarah	Responsable d'unité et adjointe de la responsable de l'unité SSOH		SR			135-181	x	x					
MELIN	Médhy	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Hainaut			181	x	x					
MICHELIN-GARCIA	Fabienne	Assistante		UD Aisne										Service gestionnaire
MILLE	Marie	Assistante		SECLAT										Service gestionnaire
MIS	Lionel	Chef de service		SSTV		40 000,00 €	174-203-207	x	x	x	x			
MODESSE	Sylvie	Assistante		SIDDEE										Service gestionnaire
MODRZEJSKI	Frédéric	Chef de l'UD de l'Artois		UD Artois	12 000,00 € BOP 354		174	x	x	x	x			
							181	x	x					
MOMPACH	Corinne	Assistante		SR			181	x	x					Service gestionnaire
MOUDIR	Malika	Responsable de l'unité RH de proximité		SG		40 000,00 €	217 titre 2	x	x					
NEGRE	Doriane	Assistante		MSPR			217-354 FIPHFP	x	x					Service gestionnaire
NICOTERA	Emanuele	Chargé d'études transports déplacements		SMI			203	x	x	x				
NOTOT	Denis	Responsable équipe jaugeurs		SR	10 000,00 € BOP 181									
NURDIN	Cédric	Chargé d'affaires de procédure foncière		SMI			203	x	x	x				
OGEZ	Thierry	Chargé mission bruit		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x			
ORY	Emmanuel	Responsable de l'unité moyens généraux		SG	15 000,00 € tous BOP		Tous	x	x					Facturation centralisée
OUSTRIC	Émilie	Chargée de mission pilotage de l'inspection, qualité		SR			181	x	x					
OUZANI	Nordine	RDO unité Nord		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x			
PATTE-GONDRAN	Élodie	Responsable de mission		MSPR			217-354 FIPHFP	x	x					
PICAUD	Nathalie	Assistante		SSTV										Service gestionnaire
PÉCAUT	Élodie	Graphiste maquettiste		MC										Service gestionnaire
POTEL	Éric	Chef de l'unité de contrôle d'Arras par intérim		SSTV			203	x	x	x				
PREVOST	Olivier	Chef du pôle délégation de bassin Artois-Picardie		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x			
QUENY	Stéphane	Chargé d'études transports déplacements		SMI			203	x	x	x				
RANDRIA	Cécile	Cheffe du pôle promotion de la connaissance		SIDDEE		40 000,00 €	159-363	x	x	x	x			Service gestionnaire
RAOUL	Christophe	Chef du pôle eau et milieux aquatiques		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x			
RIGAUD	Claire	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP
RIQUIEZ	François	Chef du pôle sites et paysages		SEN		40 000,00 €	113	x	x	x	x			

ROBACZYNSKI	Suzanne	Cheffe du pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
ROHMER	Nathalie	Assistante		UD Aisne			181	x	x						Service gestionnaire
RONDEAU	Isabelle	Assistante		SR			181	x	x						
ROUSSEAU	Vincent	Responsable de la cellule modélisation et animation territoriale		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés relevant du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
ROUY	Patricia	Cheffe du pôle stratégie/mobilité déplacement / transport		SMI		100 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, 20 000,00 € pour les commandes du CCAG services, PI et conventions, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
RUBBEN	Adeline	Responsable de l'unité GPEEC/formation		SG			354	x	x						
SANDT	François	Responsable CPAF		SMI		20 000,00 € pour les commandes et marchés de travaux, les commandes du CCAG services, PI, en montant annuel cumulé des BDC par marché dont la signature du contrat relève de la Direction	203	x	x	x	x				
SARDINHA	Bruno	Adjoint au chef de la division territoriale de l'ASN		ASN			181 action 9	x	x						
SCHIPMAN	Benoit	Adjoint à la cheffe de l'UD		UD Aisne			181	x	x						
SCHMIDT	Céline	Chef d'équipe et adjoint au chef de l'UD		UD Somme			181	x	x						
SEVEL	Christelle	Assistante		SEN			113-362	x	x						Service gestionnaire
SITKO	Catherine	Gestionnaire de crédits		SG											Tout BOP
SLANINKA	Angélique	Responsable de l'unité RH de proximité et Adjointe à la Responsable du pôle RH		SG		40 000,00 €	217 titre 2	x	x						
SOUPTEZ	Vanessa	Assistante		UD Hainaut			181	x	x						Service gestionnaire
SOURDIAUX	Charles	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
SOYER	Didier	Animateur sécurité routière		SSTV			207	x	x						
STREBELLE	Xavier	Adjoint au chef de service et responsable de la mission sécurité et défense		SR		40 000,00 €	181-380	x	x	x	x				
SZWAGROWSKI	Émilie	Assistante		MSPR			217-354 FIPHFP	x	x						Service gestionnaire
SZYMANSKI	Claudine	Assistante		SMI											Service gestionnaire
THUILLIEZ	Olivier	Chargé de contrôle de l'unité de contrôle de Prouvy		SSTV			203	x	x	x					
TISON	Caroline	Assistante		UD Hainaut											Service gestionnaire
TOURNEUR	Laurette	Chargée de mission capacité professionnelle		SSTV			203	x	x	x					
TOURTELIER	Lionel	Chef de l'unité de contrôle de Lille		SSTV			203	x	x	x					
TRICOT	Géraldine	Assistante		MSPR			217-354 FIPHFP	x	x						
TUNE	Marie-Line	Assistante du responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		SG			Tous	x	x						Gestionnaire valideur, service gestionnaire et facturation centralisée

TUYN	Sylvie	Gestionnaire de crédits		SG										Tout BOP	
VALET	Peggy	Responsable de l'unité gestion des subventions de l'État		SG										Tout BOP	
VALMONT	Isabelle	Assistante		UD Lille		181	x	x							Service gestionnaire
VAN DER SNICKT	Aurélié	Assistante		SG											Service gestionnaire
VANACKER	Laurence	Adjointe à la responsable de mission		MSPR		217-354 FIPHFP	x	x							
VANDERPLANCKE	Loïc	Chef de service		SMMAPAC											Service gestionnaire
VANMACKELBERG	Bastien	Chef de l'UD de la Somme		UD Somme	12 000,00 € BOP 354	174	x	x	x	x					
						181	x	x							
VASSEUR	Liliane	Assistante		SEN											Service gestionnaire
VERHOEVEN	Clotilde	Responsable d'unité, adjointe au à la cheffe de pôle et référente commande publique		SMI		Abondement d'EJ déjà créé	203	x	x	x		IM BOP 203	x	203	
VION	Philippe	Hydromètre		SR	10 000,00 € BOP 181										
WISEUR	Sandrine	Assistante		UD Artois		181	x	x							Service gestionnaire
VUYKSTEKER	Alexandre	Technicien véhicules		UD Hainaut		174	x	x	x						
WALLARD	Christine	Assistante		ASN											Service gestionnaire
WIERRE	Aline	Assistante		UD Littoral											Service gestionnaire
WILK	Eric	Responsable épquei jaugeurs		SR	10 000,00 € BOP 181										
WILLOT	Isabelle	Chargée de mission		SG										Tout BOP	
ZIMMER	Céline	Chargée de mission recyclage foncier		SECLAT		362-380	x	x	x					362-380	
ZMYSLONY	Rémy	Chef de la division territoriale de l'ASN		ASN	15 000,00 € BOP 181	40 000,00 €	181 action 9	x	x	x	x				Facturation centralisée

#### Article 4

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable du pôle achats marché la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

#### Article 5

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du préfet de région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France, directeur départemental du Nord, accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 8 février 2024

le directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
des Hauts-de-France

Julien LABIT

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00019

délégation DRAJES



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ

### **Arrêté portant subdélégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code du service national ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté du 1er février 2024 chargeant Monsieur Samuel ROUZET de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Oise à compter du 1er février 2024 ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de monsieur Gilles NEUVIALE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme ;

VU le décret du 19 janvier 2023 portant nomination de madame Catherine ALBARIC-DELPECH en qualité de directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne ;

VU l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux, intitulés service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SD JES) ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2023 de la rectrice de région académique portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région Hauts-de-France ;

VU l'arrêté rectoral en date du 5 septembre 2023 portant subdélégation de signature ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

S'agissant des compétences départementales qui s'exercent au sein de l'académie d'Amiens, subdélégation de signature est donnée à Catherine ALBARIC-DELPECH, Messieurs Gilles NEUVIALE et Samuel ROUZET, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement l'Aisne, de la Somme et de l'Oise par intérim, à l'effet de signer au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- La certification des diplômes de l'animation
- Les agréments jeunesse et éducation populaire au niveau départemental
- La gestion du service national universel et sa réserve
- Les FONJEP BOP 163
- L'accès des jeunes à l'information
- La qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs.

Madame Catherine ALBARIC-DELPECH, Messieurs Gilles NEUVIALE et Samuel ROUZET, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise par intérim, pourront, le cas échéant, déléguer leur signature dans les conditions prévues aux articles R 222-17-1 et D 222-20 du code de l'Éducation.

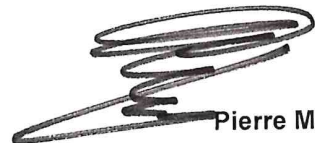
### ARTICLE 2 :

L'arrêté du 5 septembre 2023 susvisé est abrogé.

### ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00012

Délégation générale IA 02





**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À MADAME L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE,  
DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'AISNE**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R222-19 et suivants ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU le décret du 19 janvier 2023 portant nomination de madame Catherine ALBARIC-DELPECH en qualité de directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne ;

VU l'arrêté rectoral en date du 25 avril 2016 portant organisation de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté rectoral en date du 20 avril 2017 portant organisation des différents services, interdépartementaux ou académiques ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant délégation de signature ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En vertu de l'article R222-19-3 du code de l'Éducation, l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne dispose d'une délégation de signature à l'effet de signer au nom du recteur de l'académie d'Amiens et par délégation, l'ensemble des actes et décisions relatifs aux affaires des services placés sous son autorité dans la limite des attributions qui lui sont conférées par l'arrêté rectoral portant organisation de l'académie d'Amiens.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à madame Catherine ALBARIC-DELPECH, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne, à l'effet de signer :

**A/ Actes de gestion concernant les professeurs des écoles et les instituteurs relevant de l'enseignement public :**

- toutes décisions relatives à la gestion individuelle et collective des enseignants stagiaires du premier degré, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement ;

- toutes décisions relatives à la gestion individuelle et collective des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites ;

- toutes décisions relatives à la gestion individuelle et collective des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites ;

**B/ Pour les personnels suivants, affectés dans les services administratifs du service départemental de l'Éducation nationale de l'Aisne, les établissements publics locaux d'enseignement, les établissements régionaux d'enseignement adapté du département de l'Aisne :**

- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 ;
- Adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale régis par le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 ;
- Adjoints techniques de recherche et de formation régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 ;
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 ;
- Infirmières et infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 ;
- Assistants de service social des administrations de l'État régis par le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 ;
- Attachés d'administration de l'État régis par le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 ;
- Conseillers techniques de service social des administrations de l'État régis par le décret n° 2012-1799 du 28 septembre 2012 ;
- Médecins de l'éducation nationale et médecins de l'éducation nationale - conseillers techniques régis par le décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991.

Les décisions suivantes :

- octroi de congés de maladie prévus aux articles L822-1 à L822-5 du code général de la fonction publique.
- octroi d'un congé pour maternité, pour adoption ou d'un congé pour paternité prévus aux articles L631-3 à 631-9 du code général de la fonction publique.

**C/ Pour les personnels suivants, affectés au service départemental de l'Éducation nationale de l'Aisne :**

- Agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L332-2, L332-3, L332-6, L332-7 et L352-4 du code général de la fonction publique y compris les médecins contractuels de santé scolaire régis par le décret du 27 mars 1973.

Les décisions suivantes :

- attribution de congés de maladie prévus à l'article 12 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;
- attribution des congés prévus à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;
- attribution du congé annuel prévu au I de l'article 10 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986.

**D/ Le recrutement et les actes de gestion des agents contractuels recrutés en application du décret n°2016-1171 du 29 août 2016 sur des emplois de professeur des écoles dans le département de l'Aisne.**

**E/ Les recrutements, les actes de gestion individuelle et financière des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire dans le département de l'Aisne.**

**F/ Toutes les mesures et actes concernent le recrutement, la gestion individuelle et financière des accompagnants des élèves en situation de handicap rémunérés sur le titre 2 du BOP 0230 dans le département de l'Aisne.**

**G/ Les décisions relatives aux déclarations d'accident de service ou demandes de reconnaissance de maladie professionnelle pour l'ensemble des personnels affectés dans le département de l'Aisne.**

**ARTICLE 3 :**

Madame Catherine ALBARIC-DELPECH, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne, est autorisée à subdéléguer sa signature, par arrêté :

- au secrétaire général de direction du service départemental de l'Éducation nationale de l'Aisne ;
- à l'inspecteur de l'Éducation nationale exerçant les fonctions d'adjoint ;
- aux chefs de service administratifs du service départemental de l'Éducation nationale de l'Aisne.

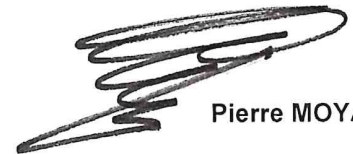
**ARTICLE 4 :**

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00014

délégation générale IA 60 par intérim



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,  
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'OISE PAR INTERIM**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R222-19 et suivants ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté du 1er février 2024 chargeant Monsieur Samuel ROUZET de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Oise à compter du 1er février 2024 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 25 avril 2016 portant organisation de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté rectoral en date du 20 avril 2017 portant organisation des différents services, interdépartementaux ou académiques.

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant délégation de signature.

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En vertu de l'article R222-19-3 du code de l'Éducation, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise dispose d'une délégation de signature à l'effet de signer au nom du recteur de l'académie d'Amiens et par délégation, l'ensemble des actes et décisions relatifs aux affaires des services placés sous son autorité dans la limite des attributions qui lui sont conférées par l'arrêté rectoral portant organisation de l'académie d'Amiens.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Samuel ROUZET, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise par intérim à effet de signer :

**A/ Actes de gestion concernant les professeurs des écoles et les instituteurs relevant de l'enseignement public :**

- toutes décisions relatives à la gestion des enseignants stagiaires du premier degré, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement ;

- toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites ;
- toutes décisions relatives à la gestion des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites ;

**B/ Pour les personnels suivants, affectés dans les services administratifs du service départemental de l'Éducation nationale de l'Oise, les établissements publics locaux d'enseignement, les établissements régionaux du premier degré et les établissements publics locaux d'enseignement adapté du département de l'Oise :**

- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 ;
- Adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale régis par le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 ;
- Adjoints techniques de recherche et de formation régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 ;
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 ;
- Infirmières et infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 ;
- Assistants de service social des administrations de l'État régis par le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 ;
- Attachés d'administration de l'État régis par le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 ;
- Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat régis par le décret n° 2012-1799 du 28 septembre 2012 ;
- Médecins de l'éducation nationale et médecins de l'éducation nationale - conseillers techniques régis par le décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991.

Les décisions suivantes :

- octroi de congés de maladie prévus aux articles L822-1 à L822-5 du code général de la fonction publique.
- octroi d'un congé pour maternité, pour adoption ou d'un congé pour paternité prévus aux articles L631-3 à 631-9 du code général de la fonction publique.

**C/ Pour les personnels suivants, affectés au service départemental de l'Éducation nationale de l'Oise :**

- Agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L332-2, L332-3, L332-6, L332-7 et L352-4 du code général de la fonction publique y compris les médecins contractuels de santé scolaire régis par le décret du 27 mars 1973.

Les décisions suivantes :

- attribution de congés de maladie prévus à l'article 12 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;
- attribution des congés prévus à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;
- attribution du congé annuel prévu au I de l'article 10 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986.

**D/ Le recrutement et les actes de gestion des agents contractuels recrutés en application du décret n°2016-1171 du 29 août 2016 sur des emplois de professeur des écoles dans le département de l'Oise**

**E/ Le recrutement, les actes de gestion individuelle et financière des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire dans le département de l'Oise.**

**F/ Toutes les mesures et actes concernant le recrutement, la gestion individuelle et financière des accompagnants des élèves en situation de handicap rémunérés sur le titre 2 du BOP 0230 dans le département de l'Oise**

**G/ les décisions relatives aux déclarations d'accident de service ou demandes de reconnaissance de maladie professionnelle pour l'ensemble des personnels affectés dans le département de l'Oise.**

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Samuel ROUZET, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise par intérim, est autorisé à subdéléguer sa signature, par arrêté :

- au directeur académique adjoint ;
- au secrétaire général de direction du service départemental de l'Éducation nationale de l'Oise ;
- à l'inspecteur de l'Éducation nationale exerçant les fonctions d'adjoint ;
- aux chefs de service administratifs du service départemental de l'Éducation nationale de l'Oise.

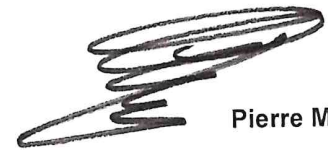
**ARTICLE 4 :**

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00013

Délégation générale IA 80





**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,  
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA SOMME**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R222-19 et suivants ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de monsieur Gilles NEUVIALE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme ;

VU l'arrêté rectoral en date du 25 avril 2016 portant organisation de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté rectoral en date du 20 avril 2017 portant organisation des différents services, interdépartementaux ou académiques.

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant délégation de signature ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En vertu de l'article R222-19-3 du code de l'Éducation, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme dispose d'une délégation de signature à l'effet de signer au nom du recteur de l'académie d'Amiens et par délégation, l'ensemble des actes et décisions relatifs aux affaires des services placés sous son autorité dans la limite des attributions qui lui sont conférées par l'arrêté rectoral portant organisation de l'académie d'Amiens.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles NEUVIALE inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme à effet de signer :

**A/ Actes de gestion concernant les professeurs des écoles et les instituteurs relevant de l'enseignement public :**

- toutes décisions relatives à la gestion des enseignants stagiaires du premier degré, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement ;

- toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites ;
- toutes décisions relatives à la gestion des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites ;

**B/ Pour les personnels suivants, affectés dans les services administratifs du service départemental de l'Éducation nationale de la Somme, les établissements publics locaux d'enseignement, les établissements régionaux du premier degré et les établissements publics locaux d'enseignement adapté du département de la Somme :**

- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 ;
- Adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale régis par le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 ;
- Adjoints techniques de recherche et de formation régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 ;
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 ;
- Infirmières et infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur régis par le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 ;
- Assistants de service social des administrations de l'État régis par le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 ;
- Attachés d'administration de l'État régis par le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 ;
- Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat régis par le décret n° 2012-1799 du 28 septembre 2012 ;
- Médecins de l'éducation nationale et médecins de l'éducation nationale - conseillers techniques régis par le décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991.

Les décisions suivantes :

- octroi de congés de maladie prévus aux articles L822-1 à L822-5 du code général de la fonction publique.
- octroi d'un congé pour maternité, pour adoption ou d'un congé pour paternité prévus aux articles L631-3 à 631-9 du code général de la fonction publique.

**C/ Pour les personnels suivants, affectés au service départemental de l'Éducation nationale de la Somme :**

- Agents contractuels recrutés sur le fondement des articles L332-2, L332-3, L332-6, L332-7 et L352-4 du code général de la fonction publique y compris les médecins contractuels de santé scolaire régis par le décret du 27 mars 1973.

Les décisions suivantes :

- attribution de congés de maladie prévus à l'article 12 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;
- attribution des congés prévus à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;
- attribution du congé annuel prévu au I de l'article 10 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986.

**D/ Le recrutement et les actes de gestion des agents contractuels recrutés en application du décret n°2016-1171 du 29 août 2016 sur des emplois de professeur des écoles dans le département de la Somme**

**D/ Les recrutements des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire dans le département de la Somme.**

**E/ Les recrutements, les actes de gestion individuelle et financière des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire dans le département de la Somme.**

**F/ Toutes les mesures et actes concernent le recrutement, la gestion individuelle et financière des accompagnants des élèves en situation de handicap rémunérés sur le titre 2 du BOP 0230 dans le département de la Somme**

**G/ les décisions relatives aux déclarations d'accident de service ou demandes de reconnaissance de maladie professionnelle pour l'ensemble des personnels affectés dans le département de la Somme.**

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Gilles NEUVIALE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme, est autorisée à subdéléguer sa signature, par arrêté :

- au secrétaire général de direction du service départemental de l'Éducation nationale de la Somme;
- à l'inspecteur de l'Éducation nationale exerçant les fonctions d'adjoint ;
- aux chefs de service administratifs du service départemental de l'Éducation nationale de la Somme.

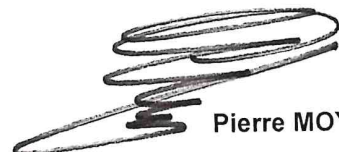
**ARTICLE 4 :**

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00011

délégation générale SGA



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE D'ACADÉMIE**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R222-19 et suivants ;

Vu l'arrêté portant organisation de l'académie d'Amiens ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 septembre 2022 portant nomination de Madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de Monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines ;

VU l'arrêté ministériel en date du 18 novembre 2022 portant nomination de Madame Sylvie GOSSET dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, en charge des moyens et de l'expertise ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant délégation de signature ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie d'Amiens, à l'effet de signer tous les actes administratifs, arrêtés, marchés, conventions, contrats, circulaires, propositions, courriers, relevant de l'administration de l'académie d'Amiens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BELLET-LEMOINE, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Samuel HAYE, adjoint au secrétaire général de l'académie – directeur des ressources humaines ou par Madame Sylvie GOSSET, adjointe à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, en charge des moyens et de l'expertise

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts de France.

**Fait à Amiens, le 6 février 2024**

**Pierre MOYA**

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00015

Délégation IA 60 par intérim gestion 1er degré  
public



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,  
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'OISE PAR INTERIM  
POUR LA GESTION DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ PUBLIC**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU l'article R 222-36-3 du Code de l'Éducation autorisant le recteur à créer un service interdépartemental ;  
VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;  
VU le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;  
VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
VU l'arrêté rectoral en date du 11 juillet 2012 portant création de la « Plateforme de gestion du premier degré » au sein du service départemental de l'Éducation nationale du département de l'Oise ;  
VU l'arrêté rectoral en date du 25 avril 2016 portant organisation de l'académie d'Amiens ;  
VU l'arrêté rectoral du 20 avril 2017 portant organisation des différents services, interdépartementaux ou académiques ;  
VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2024 chargeant Monsieur Samuel ROUZET de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Oise à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;  
VU l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;  
Vu l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant délégation de signature.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le service mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 20 avril 2017 est placé sous la responsabilité de Monsieur Samuel ROUZET, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise par intérim.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à effet de signer les actes suivants relatifs aux enseignants du premier degré public :

- notification de NUMEN ;
- arrêtés de classement des professeurs des écoles stagiaires ;
- arrêtés de reclassement suite à disponibilité, détachement, congé parental ;

- arrêtés d'octroi de congés bonifiés ;
- listings mensuels de bande paie, listings de pièces justificatives, listings d'acomptes ;
- décision financière de remboursement des titres de transport ;
- décision de mise en paiement du supplément familial de traitement ;
- arrêtés d'octroi de l'indemnité de départ volontaire ;
- décisions de versement de l'indemnité différentielle des professeurs des écoles ;
- fiche communale de recensement relative à l'indemnité représentative de logement ;
- décisions d'attribution de la part modulable et décisions de mise en paiement des indemnités REP et REP renforcé ;
- décisions de mise en paiement de l'indemnité de fonction particulière, de l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire, de l'indemnité aux maîtres formateurs ;
- arrêtés de prolongation d'activité, décisions de validation de services auxiliaires, état de liquidation du capital décès ;
- arrêtés d'admission à la retraite.

Subdélégation pourra être donnée :

- au directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale ;
- au secrétaire général du service départemental de l'Éducation nationale ;
- au responsable du service mutualisé ainsi qu'à ses subordonnés dans les matières relevant de leurs attributions.

### **ARTICLE 3 :**

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

### **ARTICLE 4 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens et les secrétaires généraux de chacun des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA



Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00016

délégation services gestion non financière



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LES SECTEURS DE GESTION NON FINANCIÈRE**

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

- VU le code de l'Éducation ;
- Vu l'arrêté portant organisation de l'académie d'Amiens ;
- VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;
- Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 septembre 2022 portant nomination de Madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 novembre 2022 portant nomination de madame Sylvie GOSSET dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, en charge des moyens et de l'expertise ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant délégation de signature à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;
- VU l'arrêté rectoral du 22 janvier 2024 portant délégation de signature aux chefs de division et de service.

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La délégation de signature accordée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie d'Amiens, par l'arrêté rectoral susvisé, est subdéléguée aux chefs de division, désignés ci-dessous, à l'effet de signer :

**Monsieur Frédéric KUNCZE, chef de la Division des Examens et Concours**, pour toutes les mesures et les actes concernant l'organisation administrative et financière des examens de l'académie (dont le diplôme de compétence en langues, diplôme d'études en langue française, et les certifications d'aptitude à l'enseignement aéronautique, le brevet d'initiation aéronautique, le brevet d'initiation à la mer, le certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer) ; les procédures disciplinaires applicables aux candidats à ces examens ; l'organisation administrative, financière et matérielle des opérations de recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé par voie de concours et examens professionnels ; l'organisation administrative, financière et matérielle des concours de recrutement des enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré), d'éducation et d'orientation de l'académie ; les examens de qualification professionnelle des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré (diplôme professionnel de professeur des écoles ; examen de qualification professionnelle complémentaire, certificats d'aptitude (PLP et CPE, certifications professionnelles) ; les diplômes, certificats d'aptitude et examens de l'Éducation spécialisée ; la validation des acquis de l'expérience.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjoint, **Jean-Michel COULOMBEL**.

**Madame Véronique QUENAULT, cheffe du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé**, dans le domaine de délégation pour ce qui concerne les dépenses relatives à l'organisation des concours et des examens professionnels ATSS ;

**Madame Véronique QUENAULT, cheffe du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé**, pour toutes les mesures et les actes concernant l'organisation administrative et financière des concours et des examens professionnels ATSS ;

**Madame Sabine CARTON, cheffe de la Division de la Logistique et des Services Académiques**, pour la gestion des locaux occupés par les services de l'Etat (hors baux), la maintenance technique des locaux, la gestion du standard téléphonique, du courrier ainsi que les actes de gestion et les dépenses de fonctionnement général.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjoint, **Monsieur Cédric LAMOUR**.

**Madame Christine LEROY, cheffe de la Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement**, pour toutes les mesures et actes concernant la gestion individuelle (dont le placement en congé d'office et les mises en demeure pour abandon de poste), financière et collective des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires administratifs, ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF), techniciens, ouvriers (ATEC), de laboratoire, de santé et de service social ; le remplacement de ces personnels ; la gestion individuelle et financière des personnels d'encadrement, des ATSS, ATEES affecté dans les établissements d'enseignement supérieur ; le recrutement, la gestion administrative et financière des apprentis et des personnels recrutés sur des contrats « volontaire service civique universel » ; les arrêtés portant ouverture de droit à frais de déménagement, des personnels d'inspection et de direction ; les procès-verbaux des opérations relatives à l'élection des représentants des personnels relevant de sa compétence ; signer les listings des pièces justificatives de la paye sans ordonnancement préalable.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Delphine PLUQUET**.

**Monsieur Olivier CATOIRE, chef de la Division des Personnels Enseignants** pour toutes les mesures et actes concernant la gestion individuelle (dont le placement en congé d'office et les mises en demeure pour abandon de poste), financière et collective des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires enseignants du second degré, d'éducation, conseillers en formation continue, psychologues de l'Education nationale; l'affectation et le remplacement desdits personnels ; les décisions de titularisation, de prolongation pour cause de non détention du M2, et de renouvellement de stage ; la gestion individuelle, financière et collective des maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat, des délégués auxiliaires ; la gestion administrative et financière des assistants de langue étrangère ; le contrôle et la réception des listes de candidats aux opérations relatives à l'élection des représentants des personnels ; signer les listings des pièces justificatives de la paye sans ordonnancement préalable.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Cyrielle MOLINA**.

**Madame Karine PILLON, cheffe de la Division de l'Organisation Scolaire**, pour toutes les mesures concernant l'organisation des structures pédagogiques, la gestion, le suivi et la notification des moyens en emplois et en heures aux services académiques, aux établissements scolaires publics et aux établissements d'enseignement privé sous contrat, la vérification des états de service des enseignants affectés dans le second degré public et privé, le contrôle de l'utilisation des moyens, l'ouverture et le suivi des établissements d'enseignement privé hors contrat, l'ouverture et le suivi des établissements d'enseignement privé sous contrat, la notification et le suivi des crédits d'Etat, la gestion des recours hiérarchiques des sanctions disciplinaires des élèves et les appels des décisions de conseils de discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Yannick DEMAREST**.

**Madame Sandrine WILLOT, cheffe du Service interacadémique des Affaires Juridiques et Monsieur Erwane BAZIZ, adjoint à la cheffe du service et chef du pôle Amiens**, pour signer les mémoires en défense et les correspondances devant les tribunaux administratifs et judiciaires et devant les cours administratives d'appel ; les mandats de représentation ; les actes décisions, conclusions assurant la défense de l'Etat dans les actions en responsabilité exercées devant les juridictions judiciaires sur le fondement de l'article L911-4 du code de l'Education.

**Madame Charlotte CAGNON, cheffe du service académique de gestion des personnels de l'école inclusive**, pour toutes les mesures et actes concernant la gestion individuelle et financière relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap gérés par le SAGEPEI.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Marie-Claire ROBART-HÉDÉ**.

**Monsieur Saïd MEDDAH, chef de la Division des Affaires Financières**, pour toutes les mesures et décisions concernant le suivi des crédits, les demandes d'admission en non-valeur, les remises gracieuses afférentes aux indus sur rémunération, les décisions relatives aux rentiers élèves, aux congés bonifiés, aux frais de changement de résidence, aux frais de déplacement, pour signer les listings des pièces justificatives de la paye automatisée, établir et signer les documents afférents aux recettes non fiscales et rétablissements de crédits, les écritures correctives, les Déclarations relatives à la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique ; Déclarations URSSAF relatives aux Allocations de Retour à l'Emploi et cotisations afférentes aux risques en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les étudiants et les élèves, les demandes de fongibilité asymétrique au titre du service minimum d'accueil et de la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjoint, **Monsieur Jean-Pascal BERNARD**.

**Monsieur Saïd MEDDAH, en sa qualité de responsable du CSP interacadémique**, pour toutes les mesures et décisions concernant toutes les opérations relatives aux dépenses et recettes de l'académie d'Amiens liées aux engagements juridiques, certifications du service fait, ordres de paiement, opérations d'inventaire de fin d'année, réalisation des travaux de fin de gestion et rattachement des charges à l'exercice, écriture corrective, opérations d'immobilisation, titres de perception et ordres de recettes, la déclaration de conformité.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par la cheffe de centre du CSPIA, **Madame Cathy ASTARICK** et par son adjointe, **Madame Maryline MODESTE**.

**Madame Céline LOUIS SCHUMAN, cheffe de la Division des Prestations Sociales**, pour toutes les mesures et actes concernant l'organisation administrative et financière des prestations d'action sociale en faveur des personnels, les actes relatifs à la gestion des pensions et aux personnels sans droit à pension de l'Etat.

**Monsieur Dany DESCHAMPS, directeur de l'école académique de la formation continue**, pour toutes les mesures concernant la mise en œuvre du plan académique de formation des personnels ; la gestion administrative, logistique, financière des dispositifs de formation initiale et tout au long de la vie des personnels titulaires, stagiaires (dans le cadre de la convention à l'Inspé) et contractuels, de l'académie à l'exception des personnels du 1er degré (sauf formations interdegré) ; la gestion de la mobilisation du compte personnel de formation ; la gestion des conventions de stage en lien avec la formation en entreprise ou administration ; les commandes de fournitures pédagogiques d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Vanessa MANCEL**.

### ARTICLE 3 :

Sous la responsabilité de leurs chefs de division et de service respectifs, autorisation est donnée aux chefs de bureau à l'effet de signer tous les bordereaux d'envoi de documents, les demandes de pièces justificatives, les notes, les correspondances d'administration courante ainsi que les convocations aux réunions diverses (groupes de travail et réunions statutaires), et toute pièce administrative n'ayant pas de caractère de décision.

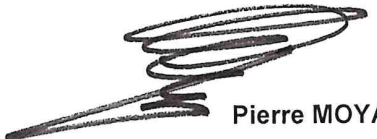
### ARTICLE 4 :

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

### ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024

  
Pierre MOYA

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00018

délégation SNU



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation ;

VU le code du service nationale, notamment son article R. 113-1 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel ;

VU le décret n°2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté du 1er février 2024 chargeant Monsieur Samuel ROUZET de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Oise à compter du 1er février 2024 ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de monsieur Gilles NEUVIALE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme ;

VU le décret du 19 janvier 2023 portant nomination de madame Catherine ALBARIC-DELPECH en qualité de directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté de la rectrice de région académique Hauts de France, rectrice de l'académie d'Amiens, chancelière des universités, du 17 juillet 2023 portant délégation de signature sur le champ du service national universel.

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant subdélégation de signature ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale d'académie ainsi qu'à Madame Catherine ALBARIC-DELPECH, Monsieur Gilles NEUVIALE et Monsieur Samuel ROUZET, directeurs académiques des services de l'Education nationale de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise par intérim à l'effet de signer toutes les mesures relatives à l'organisation et au conditionnement des séjours de cohésion et de la réserve du service national universel sur le territoire départemental placé sous leur autorité.

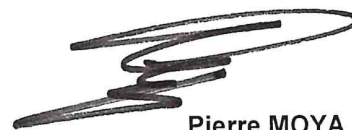
#### ARTICLE 2 :

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

#### ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'académie d'Amiens sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00020

Subdélégation enseignement supérieur



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R. 222-17-1-1° et D. 222-17-2 ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA, en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

VU le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 septembre 2022 portant nomination de Madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 18 novembre 2022 portant nomination de madame Sylvie GOSSET dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'académie d'Amiens en charge des moyens et de l'expertise ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2023 portant délégation de signature de Madame Valérie CABUILL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, chancelière des universités, rectrice de l'académie de Lille, à Monsieur Thierry Paul, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France et à Monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2024 portant délégation de signature.

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie d'Amiens, à l'effet :

-de signer les actes relatifs à l'organisation de l'admission, de la formation et de l'évaluation des étudiants conduisant à la délivrance des diplômes dont l'organisation est confiée aux services académiques de l'académie d'Amiens.

-de signer ou viser les diplômes correspondant aux formations susvisées

-de signer les actes relatifs au choix des sujets des épreuves des examens conduisant à la délivrance des BTS dans les spécialités qui lui sont confiées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BELLET-LEMOINE, la délégation de signature sera



exercée par Madame Sylvie GOSSET, adjointe à la secrétaire générale de l'académie, ou par Monsieur Samuel HAYE, adjoint à la secrétaire générale de l'académie- directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 2 :**

La délégation de signature accordée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE est subdéléguée à Monsieur Frédéric KUNCZE, chef de la division des examens et concours, pour toutes les mesures et tous les actes concernant l'organisation administrative et financière des diplômes post-bac dont l'organisation est confiée aux services académiques de l'académie d'Amiens (BTS, DMA, DCG, DSCG, DEES, DEET, DEETS, DECESF, DEA, DN-MADE).

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA

Rectorat d'Amiens

R32-2024-02-06-00017

subdélégation financière services

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
DANS LES SECTEURS DE GESTION FINANCIERE**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte achat et l'accord cadre n° 2010-4-3 notifié le 30 octobre 2012 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 septembre 2022 portant nomination de Madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines ;

VU l'arrêté ministériel en date du 18 novembre 2022 portant nomination de madame Sylvie GOSSET dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, en charge des moyens et de l'expertise ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté rectoral du 22 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière financière ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des actes et des opérations visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie d'Amiens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BELLET-LEMOINE, la délégation de signature sera exercée par Madame Sylvie GOSSET, adjointe à la secrétaire générale de l'académie, en charge des moyens et de l'expertise, ou par Monsieur Samuel HAYE, adjoint au secrétaire général de l'académie – directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 2 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Monsieur Saïd MEDDAH, chef de la Division des Affaires Financières**, dans les domaines :

- de la délégation générale en matière financière ;
- de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses ;
- de la délégation de signature pour les demandes d'admission en non-valeur, les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale ;
- des dépenses relatives aux traitements des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation sera exercée par son adjoint **Monsieur Jean-Pascal BERNARD**.

**Monsieur Saïd MEDDAH, en sa qualité de responsable du CSPIA**, dans le domaine des opérations de clôture comptable.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par la cheffe de centre du CSPIA, **Madame Cathy ASTARICK** et par son adjointe, **Madame Maryline MODESTE**.

**Madame Sabine CARTON**, cheffe de la Division de la Logistique et des Services Académiques, dans le domaine de la délégation pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement général.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjoint, **Monsieur Cédric LAMOUR**.

**Monsieur Frédéric KUNCZE**, chef de la Division des Examens et Concours, dans le domaine de délégation pour ce qui concerne les dépenses relatives à l'organisation des examens et concours.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjoint, **Jean-Michel COULOMBEL**.

**Madame Véronique QUENAULT**, cheffe du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé, dans le domaine de délégation pour ce qui concerne les dépenses relatives à l'organisation des concours et des examens professionnels ATSS.

**Madame Christine LEROY**, cheffe de la Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels et des pièces justificatives de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Delphine PLUQUET**.

**Monsieur Olivier CATOIRE**, chef de la Division des Personnels Enseignants, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels et des pièces justificatives de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Cyrielle MOLINA**.

**Madame Karine PILLON**, cheffe de la Division de l'Organisation Scolaire, dans le domaine de la délégation pour ce qui concerne la notification des crédits d'Etat.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Yannick DEMAREST**.

**Madame Céline LOUIS SCHUMAN**, cheffe de la Division des Prestations Sociales, dans le domaine de la délégation pour ce qui concerne les dépenses relatives aux prestations d'action sociale en faveur des personnels.

**Monsieur Dany DESCHAMPS**, directeur de l'école académique de la formation continue, dans le domaine de la délégation, pour tous les actes et décisions se rapportant à la formation des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Vanessa MANCEL**.

**Madame Charlotte CAGNON**, cheffe du service académique de gestion des personnels de l'école inclusive, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels accompagnants des élèves en situation de handicap gérés par le SAGEPEI et des pièces justificatives de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par son adjointe, **Madame Marie-Claire ROBERT-HÉDÉ**.

### ARTICLE 3 :

L'arrêté du 22 janvier 2024 est abrogé.

### ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 6 février 2024



Pierre MOYA